

Parcours de professionnalisation pour les coordinateurs et les directeurs des établissements d'enseignement artistique

Plan de formation
2018/2019

Public concerné

Directeurs d'établissements et d'écoles de musique (associatifs et publics), coordinateurs pédagogiques, professeurs de musique, danse, théâtre

Lieux

CDMC – Les Dominicains
34 rue des Dominicains
68500 Guebwiller

ADIAM 67

2 rue Baldung Grien
67100 Strasbourg

Intervenants

Spécialistes des modules proposés (voir fiche descriptive)

Tarif

2250 euros
Prise en charge possible (employeur, Unifformation)

N° de déclaration :

42680118268 Référencement
Datadock

Objectifs

- Compléter les compétences nécessaires à la direction d'une structure d'enseignement artistique.
- Garantir la maîtrise des savoir-faire dans la gestion d'une école
- Réflexion sur les enjeux d'un établissement d'enseignement aujourd'hui
- Préparation à l'Agrément Départemental de Directeur d'établissement

Contenu

- L'établissement dans son territoire
- Construire un projet d'établissement
- Gestion d'équipe
- Gestion administrative et communication

Calendrier

- les lundis matins de décembre 2018 à avril 2019
- du 11 au 15 février 2019 (vacances scolaires)
- du 8 au 12 avril 2019 (vacances scolaires)

Voir fiche descriptive détaillée

Formation organisée par le CDMC 68, en partenariat avec l'Adiam 67.



Musique

cdmc

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace

CDMC de Haute-Alsace

34, rue des Dominicains - BP 95
68500 GUEBWILLER
Tél. : +33 (0)3 68 00 12 10
contact@cdmc68.com
www.cdmc68.com



Parcours de professionnalisation pour les coordinateurs et les directeurs des établissements d'enseignement artistique

Fiche d'inscription

à retourner au CDMC au plus tard pour le 7 novembre 2018 accompagné d'un C.V. et d'une lettre de motivation

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mobile :

Courriel :

Profession : Employeur(s) :

Souhaite s'inscrire à la formation continue 2018/2019

En cas de prise en charge à titre personnel

Veuillez joindre un chèque d'un montant de 2250 € libellé à l'ordre du CDMC qui sera encaissé à l'issue de la formation.

En cas de prise en charge par l'employeur, Unifformation, AGEFOS PME ou l'AFDAS

Employeur / Association :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Date : Signature :

Plan de formation
2018/2019



Musique

cdmc

Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace

CDMC de Haute-Alsace

34, rue des Dominicains - BP 95
68500 GUEBWILLER
Tél. : +33 (0)3 68 00 12 10
contact@cdmc68.com
www.cdmc68.com